

	Évaluation menée sur le terrain	
	Évaluation menée auprès des informateurs clés par téléphone	

L'objectif de l'outil de suivi des urgences est de rassembler des informations sur les mouvements significatifs et soudains de population. Ce rapport présente des informations sur les mouvements ayant eu lieu entre le **30 octobre et le 2 novembre 2020** dans le département du **Mayo-Sava** de la région de l'**Extrême-Nord**.

RÉSUMÉ DE L'ÉVÉNEMENT

 **POPULATION AFFECTÉE :**
959 Personnes Déplacées Internes (PDI), 137 Ménages (estimations)

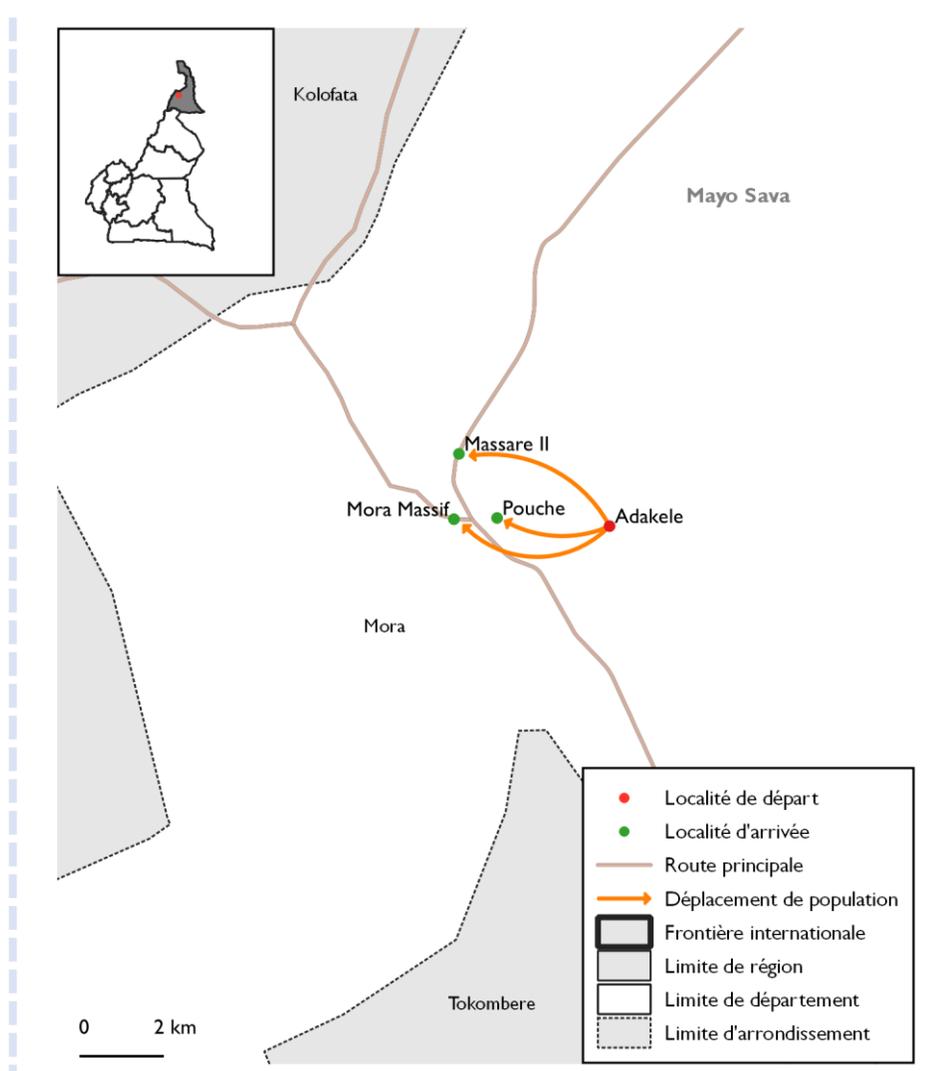
Entre le **30 octobre et le 2 novembre 2020**, **137 ménages de 959 PDI** ont été contraints de quitter la localité d'**Adakele (arrondissement de Mora, département de Mayo-Sava)** vers les localités de **Pouche, Mora Massif et Massare 2 (arrondissement de Mora, département de Mayo-Sava)**, en raison d'incursions répétées de groupes armés non étatiques. Les populations affectées se sont majoritairement déplacées à pied. Elles prévoient de rester temporairement dans les localités d'arrivées, le temps que la situation revienne à la normale. Aucune assistance n'a été fournie pour l'instant. Une première alerte Rapid Response Monitoring datant du 21 octobre 2020 avait déjà communiqué le déplacement de 68 ménages depuis Adakele vers Mora.

- **62 ménages de 434 PDI** se sont déplacés depuis **Adakele** vers **Pouche** et résident au sein de familles d'accueil
- **40 ménages de 280 PDI** se sont déplacés depuis **Adakele** vers **Mora Massif** et résident au sein de familles d'accueil
- **35 ménages de 245 PDI** se sont déplacés depuis **Adakele** vers **Massare 2** et résident au sein de familles d'accueil.

	LIEUX DE DÉPLACEMENT : Pouche, Mora massif et Massare 2		CAUSE DU MOUVEMENT : Incursions armées
	DATE DES DÉPLACEMENTS : 30 octobre — 2 novembre 2020		MODE DE TRANSPORT : A pied

BESOINS PRIORITAIRES

	VIVRES		ARTICLES NON ALIMENTAIRES		ABRIS
------------------------------------------------------------------------------------	--------	-------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------	-------



Cette carte est uniquement présentée à titre illustratif. Les noms et les frontières de cette carte n'impliquent ni l'approbation ni l'acceptation officielle de la part de l'OIM.